



CENTRE FUNÉRAIRE  
CREMATORIUM  
DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS  
SAÔNE  
(CAVBS)

- 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**
  - 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
    - 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
    - 1.1.2. Autorité délégante
    - 1.1.3. Déléataire
    - 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
    - 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat
  - 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
    - 1.2.1. Les services fournis
    - 1.2.2. Les installations
    - 1.2.3. Le partage des charges entre le déléataire et le délégant
- 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**
  - 2.1. Compte de résultat
    - 2.1.1. Les règles comptables
    - 2.1.2. Le compte de résultat
    - 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat
  - 2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
    - 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
    - 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
      - 2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium
      - 2.2.2.2 Travaux d'entretien du crématorium
    - 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
    - 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
    - 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise
  - 2.3. Engagements financiers
    - 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
    - 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
- 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**
  - 3.1. Evolution de la mortalité en France
  - 3.2. Evolution de la crémation en France
  - 3.3. Analyse du registre des crémations
    - 3.3.1. Evolution du nombre annuel et mensuel de crémations
    - 3.3.2. Répartition des crémations selon la civilité
    - 3.3.3. Origine des personnes décédées
    - 3.3.4. Destination des cendres
  - 3.4. Analyse du registre des admissions à la chambre funéraire
    - 3.4.1. Evolution du nombre annuel d'admissions
    - 3.4.2. Autres prestations

- 3.5. Autres indicateurs de qualité
  - 3.5.1. Comité consultatif
  - 3.5.2. Temps de Mémoire
  - 3.5.3. Journée portes ouvertes
  - 3.5.4. Registre d'appréciation du service
  - 3.5.5. Communication
  - 3.5.6. Mesures proposées pour une meilleure satisfaction des familles
  - 3.5.7. Elimination des déchets métalliques
  - 3.5.8. Site internet
- 4. **LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**
  - 4.1. Les faits marquants de l'exercice
  - 4.2. Le compte rendu technique
    - 4.2.1. Les horaires du centre funéraire - crématorium
    - 4.2.2. Les moyens en personnel
  - 4.3. Le compte rendu financier
    - 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public
    - 4.3.2. La révision des tarifs

Annexe I : Tableau des immobilisations et amortissements 2020

**1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur la gestion du centre funéraire, comportant crématorium et chambre funéraire associés, situé sur la commune de Gleizé, contigu au cimetière paysager.

**1.1.2. Autorité délégante**

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) issue de la fusion de la CAVIL, de la CC Beaujolais Vauxonne, de la CC Beaujolais Nizerand Morgon et intégration des communes de Jassans-Riottier, Jarnoux, Ville-sur-Jarnioux et Liergues par arrêté interpréfectoral du 16 mai 2013.

**1.1.3. Déléataire**

OGF  
Société anonyme au capital de 40.904.385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°18-75-0001

**1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants**

Président-directeur général : M. Alain COTTET qui a succédé à M. Philippe LEROUGE le 1<sup>er</sup> novembre 2020  
Directeur délégué : M. Frédéric LAURENTY  
Directeur de secteur opérationnel : M. Pascal PERRON

**1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat**

Convention de délégation de service public pour une période de sept années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil et accompagnement des familles ;
- La tenue d'un planning de réservation des salles et du four de crémation ;
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires : dispersion des cendres au jardin du souvenir, selon l'option retenue par la famille ;
- L'organisation des cérémonies personnalisées à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
- La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine conformément aux articles R. 1335-9 et suivants du Code de la santé publique et à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux contrôles des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et contrôles techniques avant l'introduction du cercueil ou des restes mortels dans le four, vérification du bon fonctionnement après utilisation ;
- La crémation des cercueils et des restes mortels ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture de réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres conformément à la réglementation en vigueur ;
- Le recueil des cendres dans une urne sertie qui devra comporter une plaque sur laquelle devront être mentionnés l'identité du défunt et le nom du crématorium et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 2213-38 du Code général des collectivités territoriales ;
- La remise des cendres aux familles ;
- Le préchauffage du four en temps utile ;
- Effectuer, à la demande des familles, ou éventuellement des sociétés de pompes funèbres, la dispersion des cendres et les opérations nécessaires à l'enfouissement des cendres ou au scellement des urnes, dans le respect du Code général des collectivités territoriales ;
- Disposer d'un lieu de stockage temporaire des urnes, notamment pour le cas où les familles ne souhaitent pas récupérer immédiatement les cendres. La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ou le dépôt des urnes dans le jardin cinéraire, seront ensuite effectués par les agents habilités à cet effet ;
- Assurer :
  - gratuitement la crémation des restes relevés à la suite des exhumations, sur demande de la Communauté d'agglomération ;
  - l'incinération des corps des personnes ayant fait don de leurs corps à la médecine, selon un accord à passer avec les facultés de médecine et de pharmacie ;
  - la prise en charge pour procéder gratuitement sur demande des familles, à la crémation des corps des sapeurs-pompiers domiciliés sur la Communauté d'agglomération et décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en service commandé.

Le fermier, au vu du certificat d'indigence délivré par le maire de la Communauté d'agglomération, accordera, sur demande, la gratuité du service du crématorium aux indigents domiciliés dans la Communauté d'agglomération et doit notamment veiller à :

- Tenir en permanence les registres nécessaires aux opérations de crémation ;
- Respecter le règlement intérieur du crématorium ;
- La maintenance du bâtiment, du four et des équipements qui devront toujours être en mesure de répondre aux besoins de service et devra s'occuper notamment de l'élimination de l'ensemble des gravats et déchets, y compris issus du traitement des fumées ;
- Le respect du principe d'égalité entre tous les usagers et au respect du règlement national des opérations funéraires codifié aux articles R. 2223-24 à R. 2223-32 du Code général des collectivités territoriales et notamment aux dispositions de l'article R. 2223-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Mettre à la disposition du public, notamment par affichage dans les agences de pompes funèbres, les tarifs et conditions de vente des prestations et fournitures du crématorium. Les devis et bons de commande seront établis conformément à la réglementation en vigueur ;

- Mettre à la disposition du public un registre destiné à recevoir les éventuelles observations. Ces observations seront obligatoirement communiquées à la Communauté d'agglomération avec éventuellement les réponses qui y seront apportées ;
- Prendre en charge la conservation des cercueils attendant la crémation ;
- Fournir gratuitement aux familles tous renseignements utiles pour leur permettre d'effectuer, si elles le désirent, les démarches en vue de la crémation. À la demande des familles, le fermier est tenu de leur délivrer un devis gratuit, les prix étant donnés toutes taxes comprises ;
- Proposer en cas d'interruption de service soit la crémation sur un site alternatif, soit une solution par voie d'indemnisation ;
- Les opérations d'admission à la chambre funéraire, la prise en charge, et la mise en cellule réfrigérée ;
- La présentation du corps en salon à la demande des familles ;
- L'accueil des familles
- La mise à disposition des installations techniques de laboratoire et de tout le matériel nécessaire équipant la salle de préparation des corps ;
- L'entretien régulier de la salle de préparation après sa mise à disposition à un tiers.
- La gestion de la salle des retrouvailles mise à disposition gratuitement, depuis le mois de juin 2019

### 1.2.2. Les installations

Un parking de 81 places.

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public :
  - Un hall d'accueil,
  - Une salle de cérémonie,
  - Une salle de visualisation de l'introduction du cercueil dans le four et de remise de l'urne cinéraire,
  - Une salle d'attente,
  - Une salle de retrouvailles,
  - Un bureau administratif.
- des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :
  - Une salle d'introduction du cercueil,
  - Une salle des fours, équipée d'un four et d'un pulvérisateur de calcius,
  - Un local de dépôt provisoire des urnes cinéraires.

La chambre funéraire comprend :

- des locaux ouverts au public :
  - Un hall d'accueil,
  - Une salle de cérémonie,
  - Un salon de présentation des défunts,
  - Un bureau administratif
- des locaux techniques à usage exclusif des professionnels :
  - Un hall de réception des personnes décédées,
  - Une salle de préparation,
  - Six cases réfrigérées,
  - Une chambre froide pour 2 ou 3 places.

A ces locaux s'ajoutent les couloirs de circulation et les sanitaires obligatoires.

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Tous les équipements, installations et matériels nécessaires à l'exploitation du service sont maintenus en bon état de fonctionnement, réparés, remplacés ou renouvelés par les soins du fermier sous sa responsabilité et à ses frais.

Entrent dans le cadre de l'entretien à la charge du fermier, notamment :

- l'entretien du four qui doit toujours être en mesure de répondre aux besoins du service et conformes à la réglementation en vigueur ; et garantie par un contrat de maintenance ;
- les fonctions énergétiques (électricité, gaz...)
- l'entretien ou le renouvellement des peintures des sols et des murs ;
- l'entretien du matériel d'incendie et des issues de secours ;
- le balayage et le nettoyage des voies de dégagement, bordures depuis la route, y compris parking, parvis et esplanade à l'exception des espaces verts qui devront être tenus par le fermier en bon état de propreté et de service ;
- le dépoussiérage des appareils crématoires ;
- la propreté des locaux techniques ;
- le nettoyage des autres salles (salle de cérémonie...)
- le remplacement de toute pièce défectueuse, détériorée ou disparue dans les équipements et matériels ;
- l'entretien des bâtiments.

Le fermier a la charge de faire exécuter ou d'exécuter lui-même toute réparation des dommages et détériorations commises dans les installations, nonobstant les recours qu'il peut exercer, conformément aux lois et règlements en vigueur, contre les auteurs de ces déprédations.

**2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER****2.1. COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

Le centre funéraire – crématorium de la CAVBS n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais de direction, frais postaux et télécom) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

## 2.1.2. Le compte de résultat en euros hors taxes

Période du 1er janvier au 31 décembre	2 019			2 020		
	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL
Nombre total de crémations (hors PAOH)	231	728	958	1 000	255	1 255
Nombre total d'admissions	105		105	165		165
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
<b>NOMBRE DE PRESTATIONS</b>						
<b>I- Prestations de base</b>						
1- Crémation adultes	757	177	934	769	453	1 222
2- Crémation enfants jusqu'à 13 ans	5		5	14		14
3- Crémation personnes dépourvues de ressources	6		6			0
4- Exhumation < 5 ans	0		0	1		1
5- Exhumation > 5 ans	13		13	18		18
6- Funérarium			0			0
Admission et 24 premières heures	105		105	165		165
Par 24 heures supplémentaires	352		352	620		620
Présentation du corps	46		46	51		51
Location Laboratoire	61		61	86		86
Supplément admission (nuits, dimanches et jours fériés)	8		8	29		29
<b>II- Prestations complémentaires</b>						
1- Utilisation salle de cérémonie > 30 mn	31	0	31	22	0	22
2- Cérémonie de recueillement personnalisée	10		10	6		6
3- Salle de cérémonie 45 min max. sans crémation	47		47	68		68
4- Utilisation salle de convivialité	12	0	12	16	0	16
5- Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	117		117	128		128
6- Cérémonial de dispersion personnalisé	0		0	0		0
<b>III- Autres prestations</b>						
1- Location de salle pour obsèques sans crémation	0	0	0	0	0	0
2- Crémation de pièces anatomiques	3		0	17		17
3- Prestation de restauration (café, thé, brioche) pour 20 personnes	0		0	0		0
4- Autres prestations de restauration: Service Traiteur (organisation / nettoyage)	0		0	0		0
5- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	87		87	91		91
<b>IV- Divers</b>						
1- Ristourne pour absence de cérémonie de recueillement	0		0	0		0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>						
<b>I- Prestations de base</b>	<b>406 440</b>	<b>75 900</b>	<b>482 340</b>	<b>433 589</b>	<b>194 256</b>	<b>627 845</b>
1- Crémation adultes	375 697	75 900	451 597	381 620	194 256	575 876
2- Crémation enfants jusqu'à 13 ans	1 047	0	1 047	3 137		3 137
3- Crémation personnes dépourvues de ressources	0	0	0			0
4- Exhumation < 5 ans	0	0	0	496		496
5- Exhumation > 5 ans	2 351	0	2 351	3 253		3 253
6- Funérarium	<b>27 345</b>		<b>27 345</b>	<b>45 083</b>		<b>45 083</b>
Admission et 24 premières heures	7 532		7 532	11 842		11 842
Par 24 heures supplémentaires	12 484		12 484	21 985		21 985
Présentation du corps	3 302		3 302	3 660		3 660
Location Laboratoire	3 166		3 166	4 462		4 462
Supplément admission (nuits, dimanches et jours fériés)	862		862	3 134		3 134
<b>II- Prestations complémentaires</b>	<b>14 205</b>	<b>0</b>	<b>14 205</b>	<b>17 752</b>	<b>0</b>	<b>17 752</b>
1- Utilisation salle de cérémonie > 30 mn	2 492	0	2 492	1 769	0	1 769
2- Cérémonie de recueillement personnalisée	1 350	0	1 350	809	0	809
3- Salle de cérémonie 45 min max. sans crémation	3 779	0	3 779	5 467	0	5 467
4- Utilisation salle de convivialité	0	0	0		0	0
5- Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	4 150		4 150	4 539		4 539
6- Cérémonial de dispersion personnalisé			0			0
<b>III- Autres prestations</b>						
6- Location de salle pour obsèques sans crémation	0	0	0	0	0	0
7- Crémation de pièces anatomiques	511		511	3 133		3 133
8- Prestation de restauration (café, thé, brioche) pour 20 personnes	0	0	0		0	0
9- Autres prestations de restauration: Service Traiteur (organisation / nettoyage)	0		0			0
10- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	1 923		1 923	2 034		2 034
<b>IV- Divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1- Ristourne pour absence de cérémonie de recueillement		0	0		0	0
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>420 645</b>	<b>75 900</b>	<b>496 544</b>	<b>451 341</b>	<b>194 256</b>	<b>645 596</b>

Période du 1er janvier au 31 décembre	2 019			2 020		
	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL	Habitants CAVBS	Habitants HORS CAVBS	TOTAL
<b>2. CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Gaz		25 952			32 209	
Electricité		12 998			12 447	
Sous-traitance gardiennage		0			0	
Sous-traitance nettoyage / entretien locaux		12 467			20 091	
Sous-traitance espaces verts		845			0	
Redevance (HT)		24 827			32 252	
Redevance pour frais de contrôle		134 963			134 866	
Part complémentaire 15 % diff. en CA réalisé et CA previsionnel		7 267			25 591	
Maintenance équipement de crémation		22 600			37 603	
Maintenance VMC clim / cases réfrigérées		7 697			2 215	
Maintenance logiciel informatique		0			0	
EDF,Eau, chauffage bâtiment		1 328			600	
Contrôles atmosphériques		0			2 280	
Petites fumisterie équipement de crémation		0			0	
Frais de personnel		142 999			140 728	
Téléphone fax et charges administratives		1 925			2 136	
Assurances		2 152			2 328	
Frais d'expert comptable		2 000			2 000	
Frais de déplacement		617			0	
Impôts et taxes		4 858			6 659	
Frais de siège		38 730			52 293	
Divers		11 705			4 202	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>455 929</b>			<b>510 500</b>	
Prévisions pour grosses réparations		0			0	
équipement de crémation		0			0	
Bâtiments/toit/ravalement		0			0	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>455 929</b>			<b>510 500</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>40 616</b>			<b>135 096</b>	
Amortissements techniques		68 057			82 651	
Frais financiers		0			0	
<b>Résultat avant IS</b>		<b>-27 441</b>			<b>52 445</b>	
<b>IS (32,02%)</b>					<b>16 793</b>	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-27 441</b>			<b>35 652</b>	

### 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

#### Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction des systèmes de facturation GESCO.

Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 645 596 € pour 1 255 crémations (hors PAOH) et 165 admissions facturées.

En N-1, il s'élevait à 496 544 € pour 958 crémations (hors PAOH) et 105 admissions facturées.

Répartition du CA	2019	2020	Var. VA	Var.%
CA Crémation				
- Crémation adultes	451 597	575 876	124 279	28%
- Crémation enfants	1 047	3 137	2 090	200%
- Crémation d'exhumation d'un corps	2 351	3 749	1 398	60%
- Crémation pièces anatomiques	511	3 133	2 622	513%
<b>Sous-total CA Crémation</b>	<b>455 506</b>	<b>585 895</b>	<b>130 389</b>	<b>29%</b>
CA Autres produits				
- Dispersions de cendres	4 150	4 539	389	9%
- Location de la salle de cérémonie	6 271	7 236	965	15%
- Cérémonie de recueillement personnalisée	1 350	809,37	-541	-40%
- Conservation temporaire d'urnes	1 923	2 034	111	6%
<b>Sous-total CA Autres produits</b>	<b>13 694</b>	<b>14 618</b>	<b>924</b>	<b>7%</b>
CA Maison funéraire				
- Admissions Funérarium	27 345	45 083	17 738	65%
<b>Sous-total CA Maison Funéraire</b>	<b>27 345</b>	<b>45 083</b>	<b>17 738</b>	<b>65%</b>
<b>CA Total</b>	<b>496 544</b>	<b>645 596</b>	<b>149 052</b>	<b>30%</b>

#### Charges d'exploitation

##### Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à 32 209 €, soit un coût par crémation de 25,66 €.

En euros HT	2019	2020
Coût de gaz	25 952	32 209
Coût unitaire par crémation	27,09	25,66

2020	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20
KWH	83 668	71 517	66 218	62 551	53 915	63 669
TOTAL	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
<b>777 666</b>	59 149	52 830	57 195	59 244	75 304	72 406

KWH	2019	2020
<b>TOTAL ANNUEL</b>	587 779	777 666

##### Electricité

La facturation totale pour l'année s'élève à 12 447 €, soit un coût par crémation de 9,92 €.

<b>En euros HT</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Coût de l'électricité	12 998	12 447
Coût unitaire par crémation	13,57	9,92

<b>2020</b>	<b>janv-20</b>	<b>févr-20</b>	<b>mars-20</b>	<b>avr-20</b>	<b>mai-20</b>	<b>juin-20</b>
<b>KWH</b>	8 243	7 548	6 680	6 897	6 542	6 883
<b>TOTAL</b>	<b>juil-20</b>	<b>août-20</b>	<b>sept-20</b>	<b>oct-20</b>	<b>nov-20</b>	<b>déc-20</b>
<b>73 638</b>	-	-	8 365	7 448	7 143	7 889

<b>KWH</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>TOTAL ANNUEL</b>	86 685	73 638

#### Sous-traitance gardiennage

Le centre funéraire ne fait pas appel à une société de gardiennage.

#### Sous-traitance nettoyage / entretien des locaux

Ce poste s'élève à 20 091 € contre 12 467 € en N-1 et comprend :

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI)	10 961	16 131
Télésurveillance (PROSEGUR)	217	216
Maintenance incendie (EUROFEU)	619	225
Maintenance CVC (METACLIMA)	0	0
Contrôle conformité électrique	140	0
Divers dépannages et installations (installations projecteurs, remplacement appliques,...)	530	3 518

#### Sous-traitance espaces verts

L'entretien extérieur est réalisé par le personnel du centre funéraire. Néant en 2020 contre 845 € en N-1 qui correspondait à l'achat de fleurs et au réaménagement des bacs de végétaux.

#### Redevances

##### *Redevance fixe :*

Redevance fixe correspondant à la mise à disposition des Ouvrages par la Communauté d'agglomération. Le montant s'élève à 134 866 € contre 134 963 € en N-1.

##### *Redevance variable :*

En contrepartie de l'usage des installations, une redevance est versée à la CAVBS. En 2020, cette redevance correspond à 5 % du chiffre d'affaires réalisé.

Elle est calculée à partir du montant du CA 2020 :  $645\,041 \text{ €} \times 5\% = 32\,252 \text{ €}$  contre 24 827 € en N-1.

#### Part complémentaire 15 % différence en CA réalisé et CA prévisionnel :

La différence entre le CA prévisionnel de 170 610 € et le CA réalisé x 15% est d'un montant de 25 592 € en 2020 contre 7 267 € en N-1.

#### Maintenance des équipements de crémation

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à 37 603 € contre 22 600 € en N-1.

	2019	2020
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	20 533	33 929
Frais pour pièces de rechange (ATI)	0	1 077
Traitement réactifs usagés (ENTREPRISE MODERNE DE TERRASSEMENT ET D'AGREGATS)	1 667	707
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	180	90
Contrôle des installations funéraires (FOUNÉRAIRES DE FRANCE)	0	1 040
Contrôle bâtiment (BUREAU VERITAS)	0	540

Le contrôle des installations funéraires est obligatoirement à réaliser tous les 2 ans.

#### Maintenance VMC Clim / Cases réfrigérées

Les charges relatives à l'entretien et à la maintenance de l'installation de ventilation et à la maintenance des cases réfrigérées s'élèvent à 2 215 € contre 7 697 € en N-1.

	2019	2020
Maintenance CVC (SOMECL)	2 141	2 215
Intervention – remplacement du groupe avec ventilateur (SOMECL)	3 082	0
Travaux CVC suite à la création de la salle de cérémonie	2 473	0

#### Maintenance logiciel informatique

Sans objet pour l'année 2020 et N-1.

#### EDF, Eau, Chauffage bâtiment

Ce poste se compose des charges liées à l'eau. En l'absence de facturation, une provision a été constatée sur 2020 à hauteur de 600 €.

<b>En euros HT</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Coût d'eau	1 328	600
Coût unitaire par crémation	1,39	0,48

#### Contrôles atmosphériques

Le contrôle des rejets atmosphériques est obligatoirement à réaliser tous les 2 ans. Il a été effectué le 08/11/2020 pour un montant de 2 280 €. Sans objet pour l'année N-1.

#### Petites fumisteries des équipements de crémation :

Sans objet pour 2020 et N-1.

Frais de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2020 à 140 728 € contre 142 999 € en N-1.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au centre funéraire en 2020. Ce montant comprend également une quote-part du directeur du secteur opérationnel à hauteur de 10%, d'une quote-part du directeur du centre serveur à hauteur de 10% et d'une quote-part du Responsable du crématorium de 70% pour leurs activités d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du centre funéraire.

Les charges de personnel intègrent également un quote-part de salaire relatif à la maison funéraire.

Sont également intégrés à ce poste :

- Les indemnités non soumises à cotisation telles que celles relatives aux paniers repas, tickets restaurant, frais de transport et à la prime de médaille du travail,
- La participation au résultat avec les cotisations sociales,

EXPLOITATION					
	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2019	3 557	3 860	56 513	19 121	75 634
2020	3 816	4 161	60 780	20 124	80 904

hors polyvalence et participation

ENCADREMENT				
	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2019	2 045	46 003	19 745	65 747
2020	1 506	35 884	16 546	52 431

hors participation

	Polyvalence entrante				Polyvalence sortante			
	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total Ms	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total Ms
2019	11	183	65	248	-485	-8 048	-2 754	-10 802
2020	0	0	0	0	-533	-8 835	-3 023	-11 858

Téléphone, Fax et charges administratives

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques ainsi que les fournitures administratives telles que l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante et une colonne de désinfection pour gel hydro alcoolique cette année. Le montant total du poste est de 2 136 € contre 1 925 € en N-1.

	2019	2020
Abonnement téléphonique, fax et internet (ORANGE)	532	362
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	166	205
Fournitures administratives (JPG, STACI)	478	987
Fournitures d'entretien (RAJA)	749	338
Colonne de désinfection pour gel hydro alcoolique	0	243

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient bien compris dans les frais d'administration.

### Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit 2 328 € en 2020 contre 2 152 € en N-1.

### Frais d'expert-comptable

Les honoraires du commissaire aux comptes sont estimés à 2 000 €, comme en N-1.

### Frais de déplacement

Ce poste regroupe les remboursements des notes de frais de déplacement du personnel du centre funéraire.

Sans objet pour l'année 2020 contre 617 € en N-1.

### Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à 6 659 € en 2020 contre 4 858 € en N-1.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

#### CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à 1 272 € sur 2020 contre 1 159 € en N-1.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 1,50% plus une taxe additionnelle de 1,73%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à 4 354 € en 2020 contre 2 905 € en N-1.

#### C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 1 033 € en 2020 contre 794 € en N-1.

#### Taxe foncière :

Néant en 2020 et N-1.

### Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à 52 293 € en 2020 contre 38 730 € en N-1 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique.

Pour 2020, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement à 8,10% des produits d'exploitation contre 7,80% en N-1. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Divers

Ce poste s'élève à 4 202 € contre 11 705 € en N-1 et comprend les charges suivantes :

	2019	2020
Achat et entretien des vêtements de travail (BRAGARD, EDENRED)	1 412	979
Pastilles réfractaires (VOLSING)	470	641
Fontaine à eau, distributeur de boisson et les consommables (CHATEAU D'EAU, PRODIA, FOUNTAIN FRANCE)	1 852	1 392
Traitement déchets (PROSERVE DASRI)	0	694
Réception sur site (MADELEINE BIJOU, BERTHET)	1 386	116
Prestation musicale (A PART LA ZIC)	200	58
Publicité locale (PUBLIPRINT)	801	0
Documentation (PATRIOTE BEAUJOLET)	300	0
Installation d'un défibrillateur (SERENYS)	504	0
Indemnisation crémations	4 779	0
Ecart de règlement	0	-28
Autres petits achats (DORAS)	0	350

Provisions pour grosses réparations

Il n'a pas été prévu de provisions pour grosses réparations relatives à l'appareil de crémation et au Bâtiment / Toit / Ravalement en 2020, ni en N-1.

Amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des amortissements est présenté au § 2.2.1.

Frais financiers

OGF n'a pas recours à l'emprunt pour le financement des investissements. Ceux-ci sont autofinancés. Les frais financiers inscrits au compte prévisionnel d'exploitation correspondent donc au coût du capital investi.

La dette a été entièrement remboursée fin 2016 et il n'y a plus de frais financier relatif à cette dette.

Impôts sur les sociétés

Taux de 32,02% pour l'ensemble de la période 01/01/2020-31/12/2020.

Le taux d'imposition a changé à partir du 01/04/20 par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année. Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

## 2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.2.1. Etat de variation de patrimoine

La somme des acquisitions sur l'exercice 2020 s'élève à 48 663 € contre 71 867 € en N-1.

Le patrimoine a évolué par l'acquisition des éléments suivants :

IMMOBILISATIONS INTEGREES EN 2020					
Num immo	Descriptions	Valeur actualisée des immobilisations	Date acquisition	Durée	Fin amort.
01AGC0000001703	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS JOURS IMMOBILISES GLEIZE DJWW 23881	1 665	01/04/2020	45	01/01/2024
01MC00000000578	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS HIFI -2 LIAISONS HAUTS PARLEURS	385	01/04/2020	45	01/01/2024
01AGC0000001702	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS JOURS IMMOBILISES CVC GLEIZE 23881 Q3-20	167	01/04/2020	45	01/01/2024
01AGC0000001701	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS CVC GROUPE AVEC VENTILATEUR	3 082	01/04/2020	45	01/01/2024
01AGC0000001679	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	275	01/04/2020	45	01/01/2024
01AGC0000001678	JOURS IMMOBILISES CREMATORIUM VILLEFRANCHE GLEIZE	310	01/04/2020	45	01/01/2024
01AGC0000001923	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS PLOMBERIE	596	23/09/2020	39	23/12/2023
01AGC0000001922	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS CARRELAGE	755	23/09/2020	39	23/12/2023
01AGC0000001921	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS PEINTURE	695	23/09/2020	39	23/12/2023
01AGC0000001920	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS ELECTRICITE	8 551	23/09/2020	39	23/12/2023
01AGC0000001919	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS JOURS IMMOBILISES	818	23/09/2020	39	23/12/2023
01AGC0000001872	GLEIZE 2740 RTE DE MONTMELAS PEINTURE	1 775	29/09/2020	39	29/12/2023
01AGC0000001882	CREMA 2740 ROUTE DE MONTMELAS PULVERISATEUR DE CALCIUS AVEC REFROIDISSEMENT	27 000	15/10/2020	38	15/12/2023
01AGF00000000390	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS VENTILATION SALLE DE PREPARATION	2 588	30/11/2020	37	30/12/2023
	TOTAL	48 663			

### 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

#### 2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par Bureau Veritas, afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu du rapport technique émis par le Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 21 décembre 2025. Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans et permettent de renouveler, s'ils sont conformes, la conformité du crématorium tous les 6 ans.

Le contrôle gaz est prévu tous les ans.

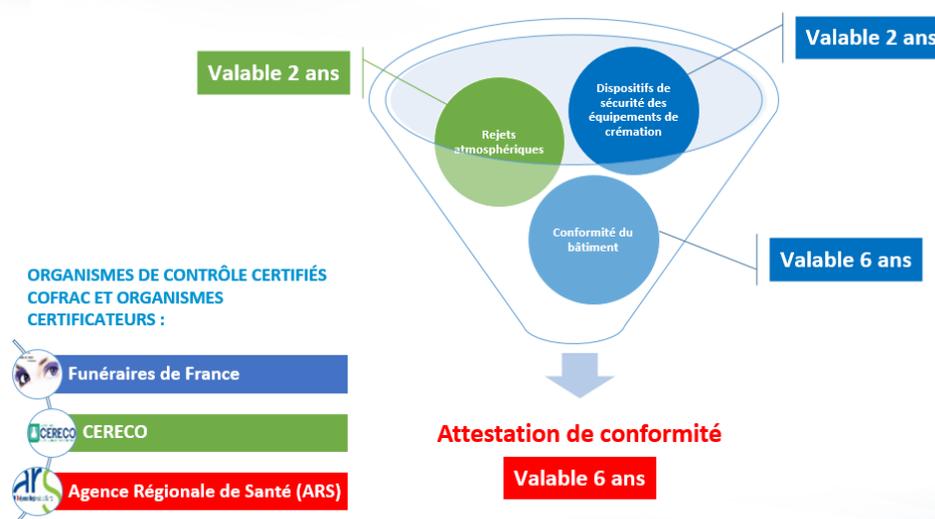
Le détail des contrôles réglementaires et de leurs échéances est présenté ci-dessous :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
08/10/2020	2	07/10/2022	07/04/2022

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
07/09/2020	2	06/09/2022	06/03/2022

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
30/04/2018	6	29/04/2024	29/10/2023

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :



#### 2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien des équipements de crémation sont assurés par la société ATI. Le contrat garantit des visites préventives toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation. De plus, il s'agit d'un contrat de maintenance de garantie totale incluant les visites curatives et le changement de pièces (hors rebriquetage total) si cela est nécessaire. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

Il est également à noter qu'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) mise en place en fin d'année 2018 permet d'identifier la récurrence des pannes et d'améliorer le traitement des dysfonctionnements.

#### 2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Sans objet.

#### 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

En 2020, OGF a investi dans l'achat d'un broyeur ou pulvérisateur de calcius auprès de la société ATI d'une valeur de 27 000 € HT.

#### 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements (§ 2.2.1).

### 2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Il n'y a ni emprunt, ni engagement de crédit-bail.

#### 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux, à savoir les indemnités de fin de carrière, les frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan à 18 895 euros

Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail	Montant d'engagements imputables au crématorium chargé
12 184	395	1 565	18 895

### 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

#### 3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la France compte 67,4 millions d'habitants. Au cours de l'année 2020, la population a augmenté de 0,3 %. Cette progression est due pour moitié au solde naturel (+ 82 000 personnes), différence entre les nombres de naissances et de décès, qui a fortement baissé du fait de la forte hausse des décès liée à la pandémie de Covid-19.

En 2020, 740 000 bébés sont nés en France. En recul depuis 2015, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,84 enfant par femme en 2020. La France reste, en 2018, le pays le plus fécond de l'Union européenne.

#### Un fort excédent de décès lié à la pandémie

En 2020, 658 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2020) ; c'est 45 000 de plus qu'en 2019, soit une hausse de 7,3 %. L'augmentation est particulièrement importante pour les personnes de 65 ans ou plus, dont le nombre de décès en 2020 est supérieur de 43 000 par rapport à 2019, soit une hausse de 8,3 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019), mais l'augmentation en 2020 est sans commune mesure. L'épidémie de Covid-19 a eu un impact fort sur la mortalité lors de la première vague, entre mars et mai, puis lors de la deuxième vague, à partir d'octobre. Le nombre de décès associés à la première vague de l'épidémie est évalué entre 25 000 et 30 000, malgré le confinement et les consignes sanitaires. En comparaison, la grippe de l'hiver 2019-2020 a entraîné environ 4 000 décès, après 10 000 décès pour la grippe de l'hiver précédent.

L'excédent de mortalité, toutes causes confondues, lors de la première vague de la pandémie (en mars et avril 2020) par rapport à la moyenne 2016-2019 est plus élevé en Espagne (70 %), en Italie (47 %), au Royaume-Uni et en Belgique (43 %) qu'en France (28 %). À l'inverse, il est beaucoup plus faible en Allemagne (4 %). Si le pic des décès a été atteint en France comme en Espagne la semaine du 30 mars, il a eu lieu plus tôt en Italie, et plus tard en Belgique et au Royaume-Uni. En Suède, l'excédent de mortalité s'est prolongé tout le mois de mai. La hausse des décès constatée en France depuis la mi-octobre, avec un pic au cours de la première semaine de novembre, est nettement plus accentuée en Belgique. Selon les données disponibles début décembre 2020, le surplus de décès depuis début octobre jusqu'à la troisième semaine de novembre est le plus élevé en Belgique (42 %), suivie de l'Espagne (26 %) et de la France (22 %) ; il est moindre au Royaume-Uni (11 %) et limité en Allemagne (moins de 5 %).

#### En 2020, la pandémie a fait perdre 0,4 an d'espérance de vie aux femmes et 0,5 an aux hommes

En 2020, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,2 ans pour les hommes. Les femmes perdent 0,4 an d'espérance de vie par rapport à 2019 et les hommes 0,5 an. Cette baisse est deux fois plus marquée qu'en 2015 (respectivement – 0,3 an et – 0,2 an), où la grippe hivernale avait été très meurtrière. Ces dernières années, les gains d'espérance de vie s'étaient ralentis pour les hommes comme pour les femmes : entre 2010 et 2019, soit avant 2020, les femmes avaient gagné 1,0 an contre 1,7 an entre 2001 et 2010 ; pour les hommes, les gains étaient de 1,7 an après 2,6 ans.

En 2020, les espérances de vie à 60 ans baissent par rapport à 2019 de la même durée que les espérances de vie à la naissance : – 0,4 an pour les femmes, passant de 27,8 ans à 27,4 ans ; et – 0,5 an pour les hommes, passant de 23,4 ans à 22,9 ans. L'espérance de vie à 80 ans baisse de 0,3 an pour les femmes comme pour les hommes. En 2015, la baisse était un peu moins forte, et plus marquée pour les femmes (– 0,3 an à 60 comme à 80 ans pour les femmes, – 0,2 an pour les hommes).

**La population vieillit avec l'avancée en âge des baby-boomers**

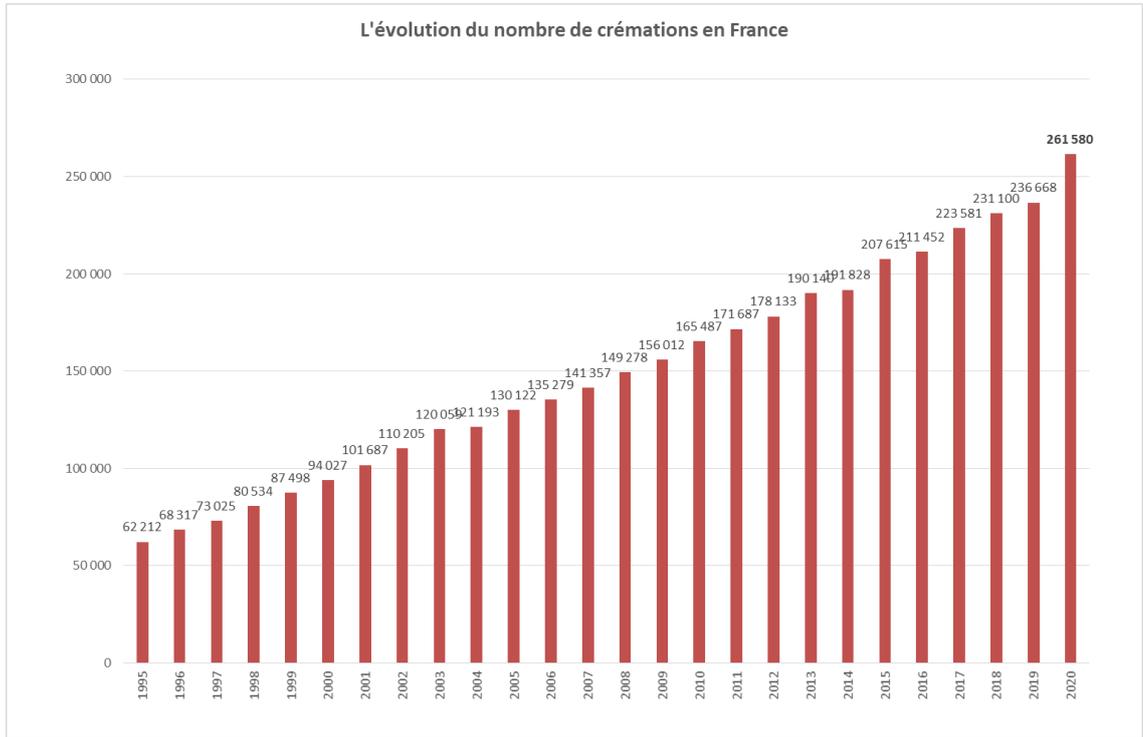
Fortes du dynamisme de leur fécondité depuis plus de quinze ans, l'Irlande et la France ont la proportion de jeunes de moins de 15 ans la plus élevée de l'UE en 2019 (respectivement 20,5 % et 18,0 %). Cette part est inférieure à 14 % dans quatre pays (Allemagne, Italie, Malte, Portugal) et elle est de 15,5 % pour l'ensemble de l'UE.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, plus d'une personne sur cinq (20,7 %) en France a 65 ans ou plus. Cette part augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2019, elles représentent 20,0 % de la population de l'UE, contre 17,4 % en 2009. Leur part varie de 14,1 % en Irlande à 22,8 % en Italie.

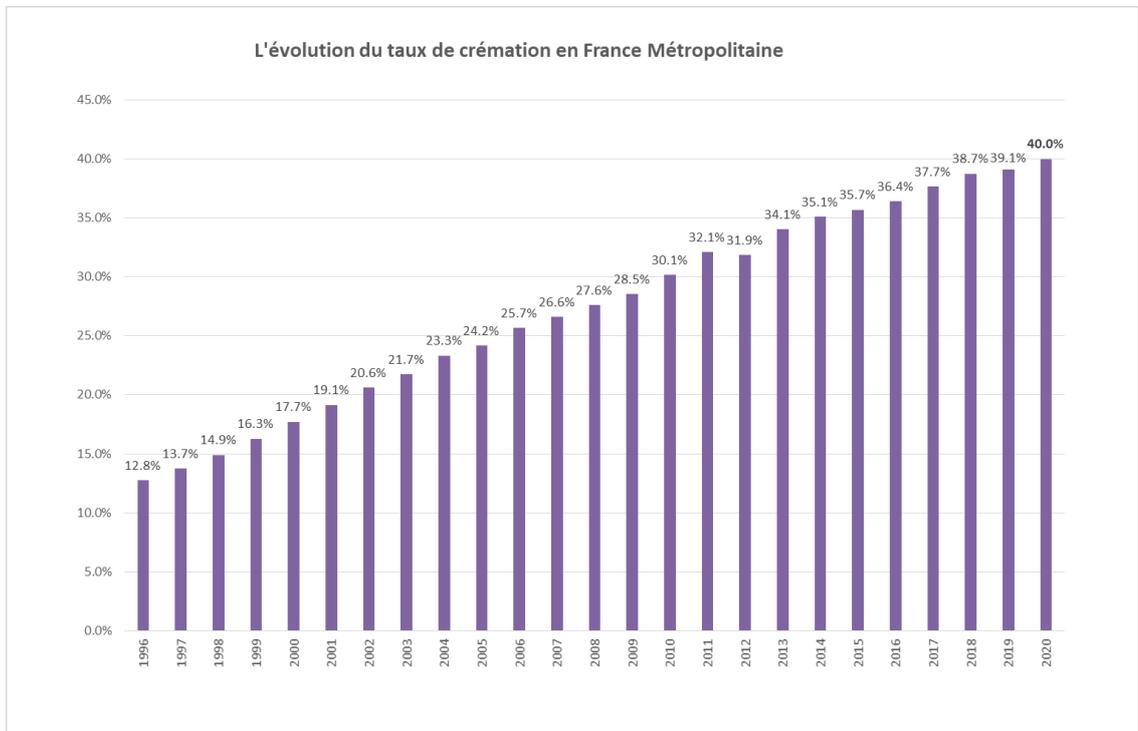
Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5012724?sommaire=5007726#titre-bloc-17>

3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE



Y compris la principauté de Monaco.



Y compris la principauté de Monaco.

### 3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation EPOC a permis de procéder aux analyses suivantes.

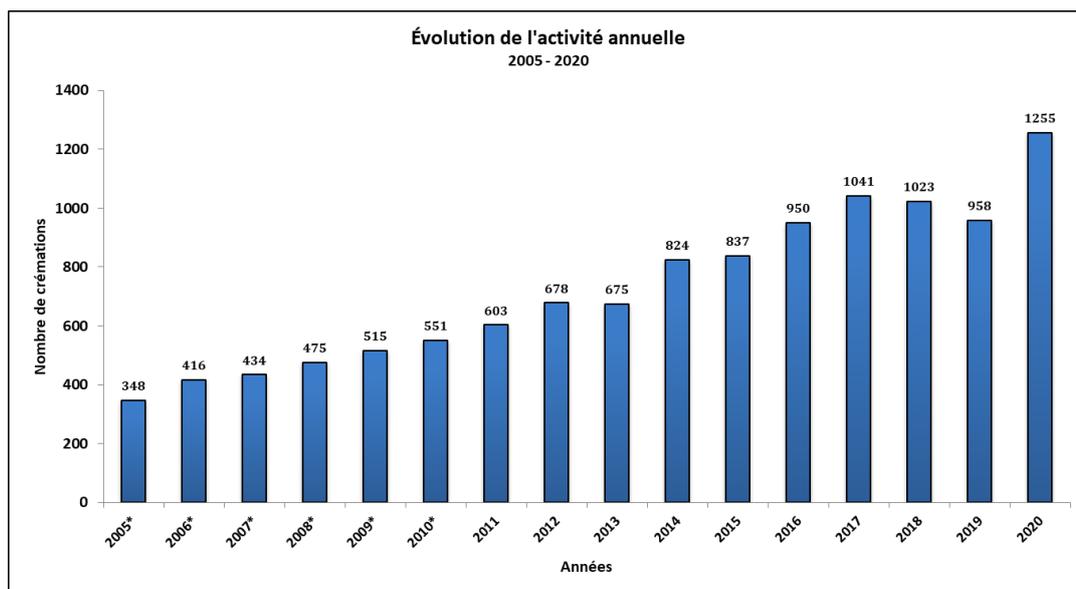
#### 3.3.1. Evolution du nombre annuel et mensuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées en 2019 est de 958. L'activité est en forte hausse par rapport à l'année dernière dû notamment au rebriquetage complet de l'équipement de crémation survenu en 2019 nécessitant un arrêt totale de l'activité de 3 semaines ainsi qu'à la crise sanitaire que nous traversons et qui n'a pas manqué impacté l'espérance de vie des Français.

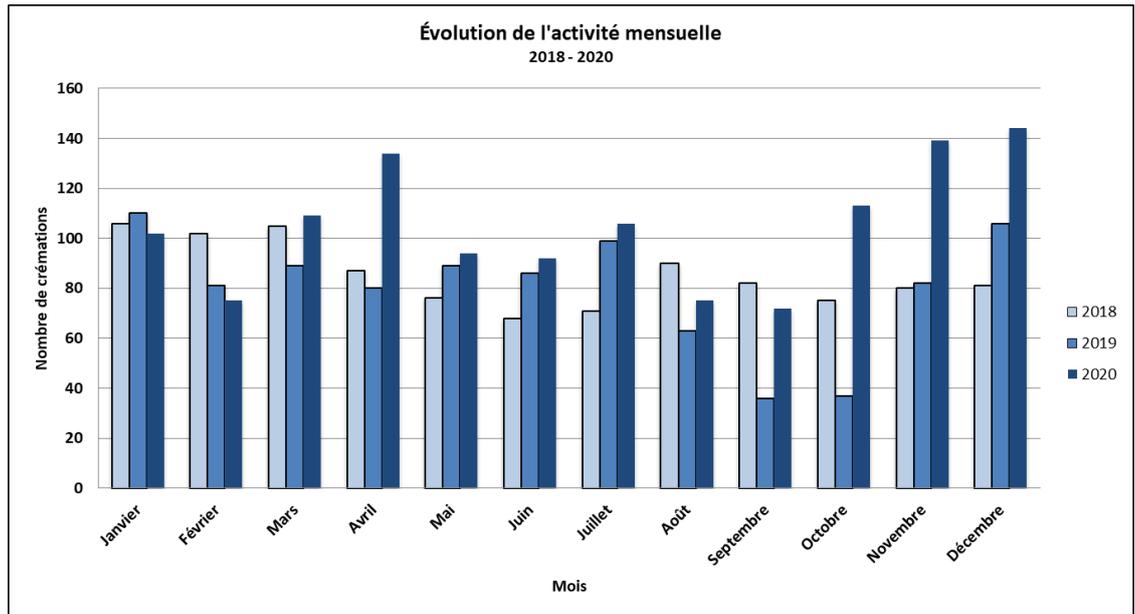
Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2005*	348	-
2006*	416	19.5%
2007*	434	4.3%
2008*	475	9.4%
2009*	515	8.4%
2010*	551	7.0%
2011	603	9.4%
2012	678	12.4%
2013	675	-0.4%
2014	824	22.1%
2015	837	1.6%
2016	950	13.5%
2017	1041	9.6%
2018	1023	-1.7%
2019	958	-6.4%
2020	1255	22.7%

\* du 1er mars au 28 février

Répartition par types de crémation	
Prestations	2020
<b>Adultes</b>	1222
<b>Enfants jusqu'à 13 ans</b>	14
<i>Sous-total</i>	1236
<b>Exhumation de moins de 5 ans</b>	1
<b>Exhumation de plus de 5 ans</b>	18
<i>Sous-total</i>	1255
<b>Pièces anatomiques</b>	17
<b>TOTAL</b>	1272



Activité mensuelle						
Mois	2018		2019		2020	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	106	106	110	111	102	102
Février	102	208	81	192	75	177
Mars	105	313	89	281	109	286
Avril	87	400	80	362	134	420
Mai	76	476	89	451	94	514
Juin	68	544	86	537	92	606
Juillet	71	615	99	637	106	712
Août	90	705	63	700	75	787
Septembre	82	787	36	737	72	859
Octobre	75	862	37	774	113	972
Novembre	80	942	82	856	139	1111
Décembre	81	1023	106	962	144	1255
<b>TOTAL</b>	<b>1023</b>		<b>958</b>		<b>1255</b>	



**3.3.2. Répartition des crémations selon la civilité**

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	33	70	0	0
Février	22	52	0	0
Mars	37	67	1	4
Avril	48	83	2	1
Mai	34	57	2	1
Juin	30	56	4	2
Juillet	31	68	1	6
Août	34	40	0	1
Septembre	26	44	2	0
Octobre	39	73	0	1
Novembre	52	85	1	1
Décembre	54	87	1	2
<b>Total</b>	<b>440</b>	<b>782</b>	<b>14</b>	<b>19</b>
	<b>1222</b>			
Proportions	36.0%      64.0%			
	100.0%			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2018	2019	2020
Homme	53%	57%	36%
Femme	47%	43%	64%

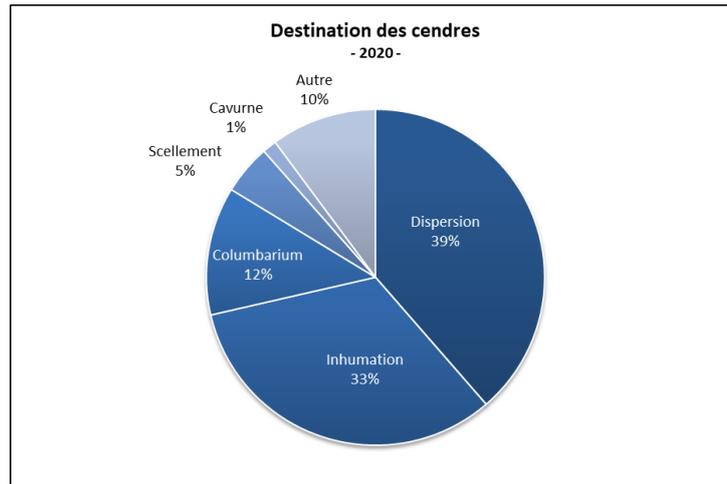
### 3.3.3. Origine des personnes décédées

Répartition CAVBS / Hors CAVBS						
Prestations	2018		2019		2020	
	CAVBS	Hors CAVBS	CAVBS	Hors CAVBS	CAVBS	Hors CAVBS
Adultes	198	781	222	713	248	974
Enfant de moins de 13 ans	4	4	1	4	3	11
Exhumations de moins de 5 ans	1	14	5	0	0	1
Exhumations de plus de 5 ans	21	0	2	11	4	14
<i>Crémation à titre gratuit</i>	0	0	1	0	0	0
<b>TOTAL (Hors gratuit)</b>	<b>224</b>	<b>799</b>	<b>231</b>	<b>728</b>	<b>255</b>	<b>1000</b>
<b>Proportions</b>	<b>23.2%</b>	<b>76.8%</b>	<b>21.9%</b>	<b>78.1%</b>	<b>20.3%</b>	<b>79.7%</b>

### 3.3.4. Destination des cendres

La destination finale des cendres peut être détaillée ci-dessous :

Destination des cendres - 2020 -		Nombre de crémations
Destination	Part	
Dispersion	38.65%	485
Inhumation	32.75%	411
Columbarium	12.35%	155
Scellement	4.78%	60
Cavurne	1.35%	17
Autre	10.12%	127
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1255</b>



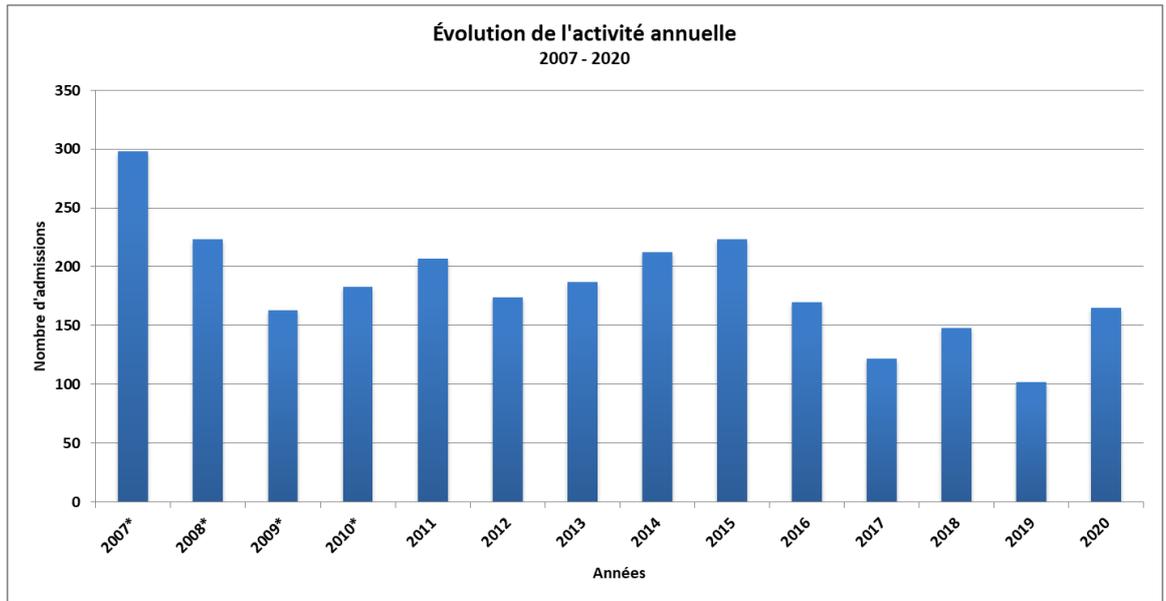
### 3.4. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS A LA CHAMBRE FUNERAIRE

L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

#### 3.4.1. Evolution du nombre annuel d'admissions

Le nombre d'admissions effectuées en 2020 est de **165** représentant une hausse de 61,76 % par rapport à l'année passée.

Activité annuelle		
Années	Nombre d'admission	Évolution
2007*	298	
2008*	223	-25.17%
2009*	163	-26.91%
2010*	183	12.27%
2011	207	13.11%
2012	174	-15.94%
2013	187	7.47%
2014	212	13.37%
2015	223	5.19%
2016	170	-23.77%
2017	122	-28.24%
2018	148	21.31%
2019	102	-31.08%
2020	165	61.76%



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les salons permanents ne sont plus proposés.

#### 3.4.2. Autres prestations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les salons permanents ne sont plus proposés.

### 3.5. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

#### 3.5.1. Comité consultatif

Sur l'initiative de la CAVBS, un comité consultatif a été mis en place. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématises, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc).

Ce comité a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

#### 3.5.2. Temps de Mémoire

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunts qui s'accompagnent d'une projection d'images, de vidéos et par la lecture de textes et de poèmes.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès et le travail du deuil.

En 2020, il n'y a pas eu de Temps de mémoire en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

#### 3.5.3. Journée Portes Ouvertes

La journée portes ouvertes n'a pas eu lieu en 2020.

#### 3.5.4. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public. Il est placé dans le hall d'accueil du centre funéraire - crématorium. Ce registre permet de recueillir les appréciations relatives à la qualité des services et des prestations proposés. Des remarques et des suggestions concernant le centre funéraire peuvent y être inscrites également.

Au centre funéraire de la CAVBS, les familles et le public utilisent également ce registre comme un recueil de pensées, de souvenirs et de messages.

#### 3.5.5. Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du centre funéraire et son plan d'accès.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

La plaquette est en cours de réfection afin d'apporter des compléments d'informations suite aux travaux effectués, tels que la valorisation de la salle de convivialité mise à disposition à titre gracieux, agrandissement de la salle de cérémonie, renouvellement des photos, etc.

#### 3.5.6. Mesures proposées pour une meilleure satisfaction des familles

Un questionnaire d'enquête de satisfaction est mis à la disposition des familles au centre funéraire - crématorium de manière à récolter leurs appréciations.

Ce questionnaire concerne des indicateurs de satisfaction qui sont les suivants :

- La signalétique d'accès au crématorium et la facilité de trouver celui-ci,
- L'accueil des familles,
- Les informations données et les réponses aux attentes des familles sur la crémation,
- Le confort des locaux,
- L'hommage lors de la remise des cendres,
- L'accompagnement au jardin du souvenir lors de la dispersion des cendres.

Dès lors, en fonction des réclamations et des appréciations formulées par les familles sur ces indicateurs, le responsable du crématorium met en œuvre les moyens nécessaires pour corriger et améliorer les points à l'origine des remarques des familles.

Le responsable du crématorium effectue ensuite un suivi sur ces points pour s'assurer que les améliorations apportées répondent bien aux attentes des familles.

En 2020, 38 questionnaires ont été reçus et analysés aux cours des trimestres 1 et 2 uniquement. Les enquêtes ont ensuite été suspendues afin de limiter les contacts avec les familles par ailleurs moins nombreuses à assister aux obsèques en ces temps difficiles.

- 42 questionnaires en 2019,
- 110 questionnaires en 2018,
- 101 questionnaires en 2017,
- 85 questionnaires en 2016,
- 129 questionnaires en 2015,
- 129 questionnaires en 2014,
- 149 questionnaires en 2013,
- 93 questionnaires en 2012.

Les résultats obtenus sont présentés ci-après.

### Synthèse des résultats

	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	CUMUL 2020	Rappel 2019	Evolution (2020 /2019)
	Nombre de questionnaires	36	2	-	-	38	42
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	80,6%	100,0%	-	-	81,6%	83,3%	▶
L'accueil	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	100,0%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	-	-	100,0%	92,5%	▲
L'hommage lors de la remise des cendres	97,1%	100,0%	-	-	97,3%	97,6%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	-	-	-	100,0%	100,0%	▶

#### 3.5.7. Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont récupérés par un prestataire spécialisé. Après un appel d'offres en 2017, OGF a fait le choix de l'entreprise OrthoMetals.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintègrera pas le domaine de la santé.

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

LA FONDATION PFG :

#### Soutenir ceux qui soutiennent

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

#### Gouvernance et fonctionnement

Présidée par Alain COTTET, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.  
Retrouvez les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

En 2020, le montant de la valorisation pour votre établissement s'est élevé à 4 338,03 € pour une collecte de 515 kg de déchets métalliques.

### **3.5.8. Site internet**

Le site internet dédié au centre funéraire – crématorium de la CAVBS a été mis en ligne à l'adresse internet suivante : <http://centrefuneraire-crematorium-CAVBS.fr>

Il a pour vocation la présentation du centre funéraire grâce à une visite virtuelle des lieux, de l'actualité du centre funéraire à travers le temps de mémoire et les journées portes ouvertes, des informations pratiques sur les horaires d'ouvertures, les tarifs, l'organisation et la réalisation des cérémonies ainsi que sur la destination des cendres.

Dès lors, le site est mis à jour dès que l'actualité du centre funéraire évolue.  
Il informe également le visiteur sur la crémation en France et les statistiques qui s'y rapportent.

#### 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

##### 4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le métier du funéraire a été au cœur de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a touché l'ensemble de la population mondiale dès le début de l'année 2020. En collaboration avec vos services, toute l'équipe du crématorium de Villefranche-sur-Saône s'est mobilisée pour continuer à accompagner les familles en toute sécurité dans le strict respect des mesures sanitaires gouvernementales.

Les mesures d'hygiène et sécurité générales :

- Le port du masque est rendu obligatoire pour le personnel du crématorium comme pour toute personne accueillie.
- Un distributeur grand format de gel hydroalcoolique est disposé dans l'espace d'accueil du crématorium, pour toute personne entrant et sortant puisse se désinfecter les mains, ainsi qu'à proximité de l'espace de dernier hommage, pour permettre de toucher le cercueil en signe d'adieu.



Exemple de distributeur grand format de gel hydroalcoolique

- Entre chaque recueillement ou cérémonie, tous les éléments qui ont été en contact avec les familles (mobilier, poignées de porte...) sont désinfectés et les locaux aérés. En fin de journée, les sols des salles de cérémonies sont à leur tour désinfectés en plus d'un nettoyage minutieux.
- La remise des urnes s'effectue sur rendez-vous uniquement.

##### Les mesures spécifiques pour les cérémonies

L'organisation de cérémonies est maintenue en respectant les adaptations suivantes :

- Pour chaque salle de cérémonies, la capacité d'accueil est fixée pour respecter une distanciation de 4m<sup>2</sup> autour de chaque individu et elle ne dépasse pas 30 personnes par salle.
- Les personnes accueillies sont assises.
- Une distance minimale d'un siège est systématiquement respectée entre 2 personnes ou groupes de personnes (les groupes étant constitués au maximum de 6 individus).
- Les espaces de convivialité sont malheureusement inaccessibles, sauf s'ils sont aménagés en garantissant le respect des distanciations.
- Seul l'officiant peut manipuler le goupillon du bénitier.
- Pour laisser un message dans le registre du souvenir, les familles sont invitées à utiliser leurs stylos personnels.
- Pour les familles qui souhaitent la présence d'ornements (gerbes et couronnes de fleurs, drapeaux etc.), l'équipe du crématorium porte des gants pour les manipuler et se désinfecter les mains après toute mise en place ou déplacement.

Malgré les incertitudes et l'inquiétude liées à l'inédit de la situation et ses conséquences sanitaires, le personnel du crématorium de Villefranche-sur-Saône a su mettre en œuvre tout son savoir-faire, son savoir-être et son professionnalisme pour accompagner au mieux les familles endeuillées dans ce contexte si particulier.

Aussi, le Groupe OGF a souhaité démontrer l'attention portée à l'accompagnement des familles en deuil durant la période de confinement.

Nous avons ainsi engagé une démarche proactive vis-à-vis des familles afin de proposer les mesures complémentaires d'accompagnement ci-dessous :

- La mise en place d'un appel de courtoisie systématique pour toutes les familles en leur proposant un hommage lors de la remise de l'urne (pour celles des familles qui ont laissé l'urne en dépôt), une invitation à une cérémonie collective (type temps de mémoire) pour les autres.
- La communication aux opérateurs funéraires et aux familles du partenariat de la Fondation PFG avec le site de « Mieux traverser le deuil » (<https://mieux-traverser-le-deuil.fr/>) afin d'aider les familles à rentrer en contact avec des acteurs spécialisés et des associations proches de leur domicile.



Enfin, le Groupe OGF a organisé un comité opérationnel Covid-19 à raison de 3 fois par semaine durant le 1er confinement.

Ce comité avait pour objectif le suivi :

- Des évolutions réglementaires et l'adaptation des consignes du Groupe OGF concernant la protection des collaborateurs et la réalisation des opérations.
- De l'information montante et descendante à tous les cadres opérationnels (Directeur de région) et des cadres des fonctions supports du siège (Directeurs du siège).
- De l'activité et de l'absentéisme, de l'organisation des renforts.
- Des stocks de matériels et l'organisation logistique (cercueils et accessoires), des EPI (masques, blouses, gel...).
- Des relations avec les préfetures et les administrations, coordination du déploiement des structures de dépôts supplémentaires.

De l'interface avec les ministères (Santé et Intérieur) directement ou via la fédération professionnelle (CPFM).

## 4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

### 4.2.1. Les horaires du centre funéraire - crématorium

L'ouverture du centre funéraire-crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des dimanches et jours fériés, est assuré :

**du lundi au samedi**  
de 9 h 00 à 18 h 00

Les horaires de crémation sont les suivants :

	<b>Horaire d'accueil des familles</b>	<b>Horaire de la crémation</b>
Du mardi au samedi	<i>Suite à l'accueil de la veille à</i> 17 h 00	8 h 00
Du lundi au samedi	9 h 30	10 h 00
Du lundi au samedi	11 h 30	12 h 00
Du lundi au samedi	13 h 30	14 h 00
Du lundi au samedi	15 h 30	16 h 00 (Le samedi : remise des cendres possible le lundi matin)
Du lundi au vendredi	17 h 00	Le lendemain à 8 h 00

En cas d'urgence ou d'activité importante, avec autorisation de la CAVBS, le service peut fonctionner en dehors des horaires et jours d'ouverture pour faire face aux besoins et satisfaire les familles, notamment par la réalisation de crémations le samedi après-midi.

Le jour et l'heure de la crémation sont fixés par le gestionnaire du crématorium en accord avec la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ou le mandataire de la famille.

Le dépôt du corps au crématorium a lieu une demi-heure avant le début de la crémation.

### 4.2.2. Les moyens en personnel

L'équipe du centre funéraire – crématorium se compose de trois personnes.

Leurs missions concernent :

- l'accueil des familles,
- l'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- la présentation des défunts,
- la réalisation de cérémonie de recueillement,
- la réalisation des crémations,
- l'entretien des installations,
- la tenue des différents registres et l'accueil téléphonique,
- la tenue du planning de crémations,
- l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du centre funéraire,
- la gestion administrative de l'activité (facturation clients, fournisseurs...).

L'encadrement du centre funéraire - crématorium est assuré par l'équipe de la direction régionale et notamment par Monsieur Pascal PERRON et Madame Valérie SKRGATIC, responsable du crématorium.

Par ailleurs, une permanence téléphonique et un accueil sur site est assurée 7 jours sur 7 et 24h sur 24 pour les admissions des défunts à la maison funéraire.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du centre funéraire - crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des crématoriums, de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

#### La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du centre funéraire - crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

### 4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

#### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs appliqués au cours de l'année 2020 ont été les suivants :

Prestations	Tarifs HT	TVA 20%	Tarifs TTC
<b>I – PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM</b>			
<b>1 - Crémation adulte</b>			
Crémation	496.25 €	99.25 €	595.50 €
Remise de l'urne à la famille			
Utilisation de la salle de cérémonie <30mn			
<b>2 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans</b>			
Démarches et formalités de crémation	248.14 €	49.63 €	297.77 €
Crémation			
Remise de l'urne à la famille			
Utilisation de la salle de cérémonie <30mn			
<b>3 - Crémation personnes dépourvues de ressource</b>		Gratuit	
<b>4 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans</b>			
Démarches et formalités de crémation	496.25 €	99.25 €	595.50 €
Crémation			
Remise de l'urne à la famille			
Utilisation de la salle de cérémonie <30mn			
<b>5 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans</b>			
Démarches et formalités de crémation	248.14 €	49.63 €	297.77 €
Crémation			
Remise de l'urne à la famille			
Utilisation de la salle de cérémonie <30mn			
<b>II - PRESTATIONS DE BASE FUNERARIUM</b>			
Les 24 premières heures en cellule réfrigérée, y compris l'admission	71.77 €	14.35 €	86.12 €
Par 24 heures supplémentaires en cellule réfrigérée	35.46 €	7.09 €	42.55 €
Présentation temporaire du corps en salon (une heure maximum)	71.77 €	14.35 €	86.12 €
Location laboratoire	51.88 €	10.38 €	62.26 €
Supplément admission (nuits –de 20h00 à 6h00-, dimanches et jours fériés)	108.07 €	21.61 €	129.68 €
<b>III PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
1 – Utilisation de la salle cérémonie >30 MN	80.40 €	16.08 €	96.48 €
2 – Cérémonie de recueillement personnalisée	134.88 €	26.98 €	161.86 €
3- Utilisation de la salle des retrouvailles		Gratuit	
4 – Dispersion cendres jardin du souvenir	35.46 €	7.09 €	42.55 €
5 – Cérémonial dispersion personnalisé		Gratuit	
6 – Location salle pour obsèques sans crémation	80.40 €	16.08 €	96.48 €
7 – Crémation de pièces anatomiques			
Container <60 kg et 200L	408.07 €	81.61 €	489.68 €
Container <30 kg et 100 L	170.32 €	34.06 €	204.38 €
8- Prestation de restauration : boissons chaudes, brioches pour 20 personnes		Gratuit	
9- Autres prestations : préparation / mise en place / nettoyage de la salle des retrouvailles pour service traiteur		Gratuit	
10- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	22.48 €	4.50 €	26.98 €
<b>IV - DIVERS</b>			
1 – Ristourne pour absence de cérémonie de recueillement	-67.43 €	-13.49 €	-80.92 €

#### 4.3.2. La révision des tarifs

Conformément à l'article 22 de la convention, les tarifs ont fait l'objet d'une révision annuelle selon la formule prévue au contrat.

Ceux-ci ont varié de - 0,07 %.

## Annexe I : Tableau des immobilisations et des amortissements 2020

Num Immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2020	Amortissements cumulés N	Valeur nette comptable
01MC00000000053	ASUS ECRAN 22" VK222H	21/05/2012	133,90	48	21/05/2016	0	134	0,00
01AGC0000000246	CARRELAGE	26/07/2013	6 595,26	41	26/12/2016	0	6 595	0,00
01AGC0000000248	JOURS IMMOBILISES	26/07/2013	331,93	41	26/12/2016	0	332	0,00
0123881N901C501	REBRIQUETAGE COURT	26/07/2013	55 000,00				55 000	0,00
x	SORTIE PARC EN 2019		-55 000,00				-55 000	
0123881N901C401	STRUCTURE FOUR	26/07/2013	52 432,00	41	26/12/2016	0	52 432	0,00
01AGC0000000247	ELECTRICITE	26/07/2013	155,00	41	26/12/2016	0	155	0,00
01AGC0000000245	HONORAIRES	26/07/2013	1 337,33	41	26/12/2016	0	1 337	0,00
01AGC0000000244	ALIMENTATION GAZ	26/07/2013	872,00	41	26/12/2016	0	872	0,00
01AGC0000000243	MENUISERIE EXT	26/07/2013	1 480,00	41	26/12/2016	0	1 480	0,00
01AGC0000000255	EVACUATION ANCIEN FOUR ET INSTALLATION NOUVEAU	26/07/2013	20 143,50	41	26/12/2016	0	20 144	0,00
01MA00000000032	CHARIOT PORTE CERCUEIL	29/08/2014	568,00	28	29/12/2016	0	568	0,00
01AGC0000000555	COMPLEMENT EVACUATION ANCIEN FOUR ET INSTALLATION NOUVEAU	01/04/2015	6 714,50	20	01/12/2016	0	6 715	0,00
01AGC0000000550	REMPLACEMENT GROUPE FRIGORIFIQUE	29/07/2015	4 749,28	17	29/12/2016	0	4 749	0,00
01AGC0000000662	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2016	1 263,24	9	01/01/2017	0	1 263	0,00
01AGC0000000628	CIRCULATEUR SUR CLIMATISATION	01/04/2016	1 830,00	9	01/01/2017	0	1 830	0,00
01AGC0000000648	REMISE EN ETAT POUR RENOUV DSP	24/06/2016	8 365,00	18	24/12/2017	0	8 365	0,00
01AGC0000000650	DEFIBRILATEUR AUTOMATISE + ARMOIRE	12/07/2016	1 949,00	5	12/12/2016	0	1 949	0,00
01MC00000000227	CANON - 37 IMPRIMANTES MF MP201SPF	19/07/2016	665,00	5	19/12/2016	0	665	0,00
01MC00000000291	LED MONITOR(1920x1080) + SOCLE VERTICAL	01/04/2017	121,00	18	01/10/2018	0	121	0,00
01MC00000000279	OPTIPLEX 3040	01/04/2017	395,00	48	01/04/2021	99	370	24,68
01AGC0000000962	VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	01/04/2017	612,00	81	01/01/2024	91	340	271,92
01MA00000000065	CHARIOT ELEVATEUR HR 250KG	13/04/2017	3 375,00	80	13/12/2023	506	1 882	1 493,16
01AGC0000001058	LIGNE DE FILTRATION	12/02/2018	308 600,00	70	12/12/2023	52 903	152 440	156 160,08
01AGC0000001321	TCE	05/12/2018	12 956,00	60	05/12/2023	2 591	5 365	7 590,83
01AGC0000001168	TRAVAUX ELECTRIQUES DISJONCTEUR 100A	22/04/2018	3 600,00	68	22/12/2023	635	1 710	1 889,52
01AGC0000001127	TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES	01/04/2018	3 594,48	69	01/01/2024	625	1 719	1 875,47
01AGC0000001063	JOURS IMMOBILISES	30/06/2017	920,22	78	30/12/2023	142	496	424,20
01AGC0000001062	JOURS IMMOBILISES	01/04/2017	957,68	81	01/01/2024	142	532	425,72
01AGC0000001061	HONORAIRES	01/04/2017	4 983,01	81	01/01/2024	738	2 768	2 214,65
01AGC0000001060	CHAUFFAGE	01/04/2017	4 563,06	81	01/01/2024	676	2 535	2 028,13
01AGC0000001059	ETUDE ET REALISATION LDF	30/03/2018	24 511,10	69	30/12/2023	4 263	11 746	12 765,08
01MC00000000440	INTERVENTIONS PONSCTUELLES RESEAU/TEL HORS PROJET	31/12/2018	1 163,95	48	31/12/2022	291	582	582,18
01AGC0000001442	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2002	784,99	56	01/12/2023	168	294	490,57
01AGC0000001386	SECHE MAIN + ELECTRICITE	23/04/2019	1 256,00	56	23/12/2023	269	455	801,21
01MC00000000489	ECRAN 32 P + MINI CHAINE	02/05/2019	11 875,41	56	02/01/2024	2 545	4 237	7 638,28
01MC00000000535	HIFI-VIDEO 2 ECRANS SALLE DE CONVIVIALITE	30/10/2019	2 056,02	50	30/12/2023	493	577	1 479,10
0123881N901C502	REBRIQUETAGE COURT FOUR C3X	22/10/2019	55 880,02	60	22/10/2024	11 176	13 312	42 568,37
01AGC0000001371	AIDE INSTAL DES EFFLUENTS ATMOSPHE	19/03/2019	800,00	57	19/12/2023	168	301	499,23
01AGC0000001703	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS JOURS IMMOBILISES GLEIZE DJWW 23881	01/04/2020	1 665,09	45	01/01/2024	333	333	1 332,09
01MC00000000578	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS HIFI -2 LIAISONS HAUTS PARLEURS	01/04/2020	385,00	45	01/01/2024	77	77	307,96
01AGC0000001702	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS JOURS IMMOBILISES CVC GLEIZE 23881 Q3-20	01/04/2020	167,19	45	01/01/2024	33	33	133,71
01AGC0000001701	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS CVC GROUPE AVEC VENTILATEUR	01/04/2020	3 082,48	45	01/01/2024	617	617	2 465,98
01AGC0000001679	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2020	275,10	45	01/01/2024	55	55	220,11
01AGC0000001678	JOURS IMMOBILISES CREMATORIUM VILLEFRANCHE GLEIZE	01/04/2020	309,56	45	01/01/2024	62	62	247,64
01AGC0000001923	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS PLOMBERIE	23/09/2020	595,95	39	23/12/2023	50	50	546,34
01AGC0000001922	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS CARRELAGE	23/09/2020	755,25	39	23/12/2023	63	63	692,39
01AGC0000001921	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS PEINTURE	23/09/2020	695,35	39	23/12/2023	58	58	637,46
01AGC0000001920	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS ELECTRICITE	23/09/2020	8 551,26	39	23/12/2023	712	712	7 839,42
01AGC0000001919	VILLEFRANCE S/SAONE CREMA GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS JOURS IMMOBILISES	23/09/2020	818,22	39	23/12/2023	68	68	750,11
01AGC0000001872	GLEIZE 2740 RTE DE MONTMELAS PEINTURE	29/09/2020	1 775,04	39	29/12/2023	139	139	1 636,27
01AGC0000001882	CREMA 2740 ROUTE DE MONTMELAS PULVERISATEUR DE CALCIUS AVEC REFRIGERATION	15/10/2020	27 000,00	38	15/12/2023	1 793	1 793	25 207,13
01AGF00000000390	GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS VENTILATION SALLE DE PREPARATION	30/11/2020	2 588,00	37	30/12/2023	71	71	2 517,28
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES</b>			<b>601 253,37</b>			<b>82 651,09</b>	<b>315 497,11</b>	<b>285 756,27</b>